

# **BUREAU DÉLIBÉRATIF**

### Séance du 9 juillet 2024 Procès-verbal

L'an deux mille vingt quatre, le neuf juillet, à 18 Heures 30, à Montreuil le Gast (Salle polyvalente - rue de la barbais), le Bureau délibératif régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné**.

# Présents :

JAOUEN Claude Président Melesse Gahard LAVASTRE Isabelle 1ère vice -présidente 4ème vice-président **DUBOIS Jean-Luc** Langouet Saint-Aubin-d'Aubigné **RICHARD Jacques** 6ème vice-président Guipel JOUCAN Isabelle 7ème vice-présidente BOURNONVILLE Noël (pour le point 8) 8ème vice-président Saint-Medard-sur-Ille 9ème vice-président Mouazé **BOUGEOT Fréderic** Montreuil-sur-Ille **EON-MARCHIX Ginette** 10ème vice-présidente Sens de Bretagne MOREL Gérard Conseiller délégué Conseiller délégué **HOUITTE Daniel Vignoc** 

#### Absents:

r-1--

<u>Feins</u>	FOUGLE Alain	3eme vice-president
<u>La Mezière</u>	GORIAUX Pascal	2ème vice-président
Montreuil-sur-Ille	TAILLARD Yvon	Conseiller délégué
Montreuil-le-Gast	HENRY Lionel	5ème vice-président
Saint-Medard-sur-Ille	BOURNONVILLE Noël (pour les points 1 à 7)	8ème vice-président
Saint-Gondran	LARIVIERE-GILLET Yannick	Conseiller délégué
Saint-Symphorien	DESMIDT Yves	Conseiller délégué
Vieux-Vy-sur-Couesnon	DEWASMES Pascal	11ème vice-président

Secrétaire de séance : Madame LAVASTRE Isabelle

Approbation du procès-verbal de la réunion du 31/05/2024 à l'unanimité.

FOLICIE Alaia

Jama vica prácidant

#### N° B DEL 2024 097

Objet

Finances

Syndicat mixte du Pays de Rennes - Cotisation 2024

La Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné est membre du syndicat du mixte Pays de Rennes.

Le montant de la cotisation 2024 s'élève à 31 370 € calculé pour moitié, proportionnellement à la population DGF de l'année n-1 des membres et pour moitié, proportionnellement au potentiel fiscal élargi de l'année n-1 de chaque membre. La cotisation pour 2024 revient donc à une participation à hauteur de 0,80€ par habitant de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné.

Monsieur le Président propose de valider le montant de la cotisation au Syndicat mixte du Pays de Rennes pour l'année 2024.

Vu l'appel à cotisations du Syndicat Mixte du SCOT du Pays de Rennes en date du 24 mai 2024,

Vu les crédits inscrits au Budget Principal, en section de fonctionnement,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

**APPROUVE** le montant de la contribution de 31 370 € au Syndicat mixte du SCoT du Pays de Rennes, au titre de l'exercice 2024,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

### N° B\_DEL\_2024\_098

**Objet** 

Tourisme

Comité Départemental de Voile - Cotisation 2024

L'association «Comité Départemental de Voile d'Ille-Et-Vilaine» est un organe déconcentré de la Fédération Française de Voile, et a un rôle de "préfecture de département". Il doit faire respecter et appliquer la loi que sont les statuts, règlements intérieurs et textes régissant le sport, et en particulier la voile.

Ses principaux objectifs:

- La promotion de l'activité des clubs affiliés (Labels "Ecole Française de Voile", Développement des pratiques).

- L'activité sportive (Règlements, Calendriers, Stages et Résultats des Championnat Départementaux). - La Formation (CQP Assistant Moniteur de Voile, Commissaire aux régates, réglementation).

Monsieur le Président propose de valider le montant de la cotisation 2024, soit 393€ net au Comité Départemental de Voile et de l'autoriser à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Vu les statuts de la Communautés de Communes,

Vu la délibération DEL 2020\_2019, validant le renouvellement de l'adhésion au Comité Départemental de Voile

Vu la demande du Comité départemental de Voile

Vu les crédits inscrits au Budget Primitif 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

VALIDE le montant de la cotisation au titre de l'année 2024 au Comité départemental de Voile d'Ille et Vilaine, soit 393€,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

### N° B DEL 2024\_099

Objet

**Emploi** 

Association We Ker - Cotisation 2024

# Projet de territoire : AXE 2 Attractivité économique pour de l'emploi pérenne - Accompagner les acteurs, les projets économiques et la création d'emplois

L'association We Ker est issue du regroupement de la Mission Locale du bassin d'emploi de Rennes et de la MEIF (Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation professionnelle). Elle est chargée de l'insertion sociale et professionnelle de jeunes 16 à 25 ans révolus, sortis du système scolaire. Elle exerce une mission de service public de proximité, définie dans le cadre de la Loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005.

Monsieur le Président expose l'appel à cotisation 2024 présentée par l'association d'un montant de 62 785,60€ (1,60 € x 39 241 habitants).

Monsieur le Président propose de valider la cotisation d'adhésion 2024 d'un montant de 62 785,60€. Le versement se fera en une seule fois.

#### Débat:

Madame Isabelle JOUCAN demande s'il y a eu un retour sur l'activité de We Ker mis à part la participation au forum.

Monsieur Frédéric BOUGEOT répond qu'un bilan a été transmis aux membres du Bureau par Pascal Goriaux.

Vu les statuts de l'association We Ker dont la siège social est situé 7 rue de la Parcheminerie à Rennes,

Vu les crédits inscrits au Budget Primitif 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

VALIDE la cotisation 2024 à l'association We Ker (Mission Locale pour l'Emploi), d'un montant total de 62 785,60€,

PRÉCISE que le versement se fera en une seule fois après demande du bénéficiaire.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de cette délibération.

# N° B\_DEL\_2024\_100

**Objet** 

Environnement

Paysanne de Nature - Subvention 2024

# Projet de territoire : AXE 1 Un territoire durable : Réussir la transition écologique et énergétique avec tous les acteurs

Une demande de subvention a été formulée par l'association AMAP'tite Ferme, d'un montant de 800 €, pour l'organisation d'un événement annuel intitulé "Paysanne de Nature", prévu pour le samedi 28 septembre 2024 à la ferme des Ecrannes située à Saint Aubin d'Aubigné.

Il s'agit de la deuxième édition de cet événement qui avait réuni, en 2023, 110 personnes pour des sorties (bocage, vie des oiseaux du bocage, découverte de la ferme, atelier nichoirs) et la diffusion du film/documentaire "Paysans sentinelles" suivie d'un débat autour des liens entre agriculture et biodiversité.

Cet évènement vise à sensibiliser le public à l'importance des enjeux liés au déclin de la biodiversité en milieu agricole et à valoriser les solutions et les fermes de notre territoire qui s'engagent vers des démarches durables. Le message véhiculé est celui d'une agriculture respectueuse de l'environnement et ancrée sur son territoire, leviers indispensable la résilience de notre système alimentaire et une réponse aux défis du réchauffement climatique, du déclin de la biodiversité ou de la hausse de la précarité alimentaire.

« Paysanne de Nature » est un événement en deux parties. Il est composé d'une après-midi pédagogique et ludique et d'une soirée festive. Il rassemblera diverses associations de protection de l'environnement (LPO Bretagne, Bretagne Vivante...), des associations agricoles (Agrobio35, ADAGE, ADEAR...), des agricultrices installées sur le territoire, productrices et producteurs, et des membres de la communauté locale pour les animations musicales.

L'association souhaite également coorganiser deux ateliers, un sur la programmation Breizh-Bocage 2023-27 et un autour du « manger sainement ».

Pour la réalisation de cet événement, le budget prévisionnel est de 1 720 €. La subvention demandée à la Communauté de communes, d'un montant de 800€, sera utilisée pour couvrir les frais suivants :

- Location des équipements + matériel éducatif : 300€
- Honoraires des intervenants : 400€
- Communication et publicité : 100€

Cet événement répond à la fois aux enjeux traités dans le PAT, le PCAET, le schéma TVB et la stratégie Breizh Bocage de la collectivité.

Une ligne de crédit de 2000€ est inscrite au budget 2024 en soutien à ce type d'évènements (prévision de 300€/évènements). A ce jour, aucune autre demande de subvention n'a été reçue en lien avec cette ligne de subvention

En complément d'une contribution des services de la Communauté de communes à l'animation de l'évènement (contribution restant à définir), Monsieur le Président propose :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association AMAP'tite Ferme du montant défini pour l'événement intitulé "Paysanne de Nature" 2024 d'un montant de 800€.

#### Débat :

Madame Isabelle JOUCAN remarque que l'évènement "Paysanne de Nature" est organisé dans la commune de Saint Aubin d'Aubigné au mois de septembre. Madame Isabelle JOUCAN explique que ce type d'évènement avait déjà eu lieu dans la commune, à la même période, et trouve dommage qu'il n'y ait pas de roulement.

Monsieur Frédéric BOUGEOT s'engage à ce que ce soit remonté à l'association.

Monsieur Jean-Luc DUBOIS indique que ce projet n'est pas prévu dans le budget subventions.

Monsieur Frédéric BOUGEOT confirme mais ce projet est bien prévu sur la ligne animations du budget agriculture.

Monsieur Frédéric BOUGEOT précise que le but de l'association est de mettre en avant la biodiversité et l'environnement.

Il explique que ce type de projet permet de concilier l'agriculture et l'environnement, et que le projet est accessible à tout public.

Vu, la demande de l'association AMAP'tite Ferme sollicitant un subvention d'un montant de 800€ pour l'évènement « Paysanne de Nature »,

**Considérant**, les ateliers et activités prévus lors de cette journée qui reflètent la politique environnementale et agricole menée par le Val d'Ille-Aubigné,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

**DÉCIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 800 € à l'association AMAP'tite Ferme pour l'événement intitulé "Paysanne de Nature" 2024.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapport à l'exécution de la présente délibération.

N° B\_DEL\_2024\_104

**Objet** 

Environnement

Entretien d'espaces Natura 2000 - 2024-2028 - Modification de la demande de subventions

# Projet de territoire : AXE 1 Un territoire durable : Réussir la transition écologique et énergétique avec tous les acteurs

La Communauté de communes réalise des travaux de restauration de milieux naturels depuis 2013, dans le cadre de sa politique en faveur de la Trame verte et bleue.

Elle est propriétaire d'une parcelle au Nord du parking du Domaine de Boulet, ancienne prairie oligotrophe ouverte, incluse dans le nouveau périmètre du site Natura 2000 « Étangs du Canal d'Ille-et-Rance ». La parcelle s'est refermée avec l'apparition de nombreux saules avant 2019 perdant ainsi ses spécificités d'habitat d'intérêt communautaire.





Afin de préserver l'écosystème de cette parcelle, il a été envisagé de conserver une moitié de la prairie en saulaie et de restaurer la prairie oligotrophe sur l'autre moitié (partie Sud de la parcelle).

Des travaux subventionnés par un contrat Natura 2000 ont permis la restauration de la partie Sud de la parcelle en 2021 puis l'entretien en 2022 par une unique fauche tandis que la partie Nord a été conservée en saulaie. De nouveau travaux d'entretien ont été réalisés a l'automne 2023.

Afin de préserver l'écosystème de cette parcelle, il est essentiel de maintenir cet entretien par fauchage et de l'accentuer à deux passages par an pour s'assurer aucune repousse des saules. Ces travaux d'entretien pourraient faire l'objet d'un financement de la région par l'intermédiaire d'un nouveau contrat Natura 2000 qui financerait à 100 % la prestation.

Suite au dépôt de la demande le 22 décembre 2023 par le portail régional conformément à la délibération n° 2023-120 du 1<sup>er</sup> décembre 2023, des compléments sont souhaités sur le plan de financement et sur des pièces justificatives. En effet, il convient de ne pas bloquer des fonds si l'opération n'a lieu que partiellement. La demande initiale consistait à prévoir deux fauches avec export par année mais, si la parcelle n'était que peu colonisée par les saules, à limiter à une unique fauche. Au vu de la gestion 2023/2024, les prévisions d'intervention sont donc revues à la baisse pour les 5 années. Au lieu de prévoir 10 passages pour qui ne seront pas forcément nécessaires, seuls 7 passages sont désormais proposés.

La demande de subvention serait donc sollicitée pour une période de 5 ans pour le financement de la fauche avec export de la prairie (opération N04R « Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts ») : 1 fois par an, vers septembre/octobre hormis pour l'année 2025 et l'année 2028 ou deux fauches serait réalisées la première vers mai et la seconde vers septembre/octobre.

Le plan de financement prévisionnel est basé sur les factures payées en 2023 pour la fauche avec export.

Le plan de financement prévisionnel des dépenses subventionnables :

Action	Coût prévisionnel HT	Coût prévisionnel TTC
Fauche (7 fois sur les 5 ans)	2 240,00 €/fauche	2 688,00 € /an
Export de matière	150,00€/export	180,00€/export
Total (7 fois sur 5 ans)	16 730,00 €	20 076,00 €

	Total par passage	Total de l'opération	
Europe	1 806,84 €	12 647,88 €	
État	1 061,16 €	7 428,12 €	
Autofinancement	0 €	0€	

Monsieur le Président propose de valider le plan de financement prévisionnel pour cette opération présentée ci-dessus et de l'autoriser à solliciter les financements dans le cadre d'un contrat Natura 2000 (Région et Europe), en modification de la délibération n°2023-120 du 1et décembre 2023.

**Vu,** la délibération BDEL\_2023\_120 de demande de subvention d'entretien d'espaces Natura 2000, validée au bureau délibératif du 1<sup>er</sup> décembre 2023,

**Considérant**, les échanges menés suite au dépôt de la demande de subvention Natura 2000 réalisée le 22 décembre 2023 sur le portail régional,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

ABROGE et REMPLACE la délibération n°2023-120 du 1er décembre 2023.

VALIDE le plan de financement prévisionnel suivant :

Action	Coût prévisionnel HT	Coût prévisionnel TTC
Fauche (7 fois sur les 5 ans)	2 240,00 €/fauche	2 688,00 € /an
Export de matière	150,00€/export	180,00€/export
Total (7 fois sur 5 ans)	16 730,00 €	20 076,00 €

	Total par passage	Total de l'opération	
Europe	1 806,84 €	12 647,88 €	
État	1 061,16 €	7 428,12 €	
Autofinancement	0 €	0€	

**AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter la subvention de 20 076,00 € auprès du Conseil Régional de Bretagne au titre d'un nouveau contrat Natura 2000 d'une durée de 5 ans.

N° B\_DEL\_2024\_101

**Objet** 

Emploi

Forum de l'emploi 2024 - demande de subvention régionale

# Projet de territoire : AXE 3 Un territoire à vivre pour tous - Favoriser l'insertion sociale et professionnelle

La Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné organise le Forum de l'Emploi et de l'Évolution professionnelle le mardi 26 novembre 2024 à La Mézière, dans l'espace de co-working ECHO.

Les forums ou actions d'information métiers ont pour objectif d'apporter aux publics une information sur les métiers ou domaines professionnels et sur les formations qui y concourent. Ils sont un levier parmi d'autres dans la construction du parcours scolaire et professionnel.

Le Conseil régional de Bretagne subventionne de tels événements dans le cadre du dispositif « actions d'informations sur les

L'aide prend la forme d'un soutien aux dépenses liées à l'organisation de la manifestation.

Peuvent être subventionnées, les dépenses liées à l'organisation de la manifestation, dans la limite de 30 % du montant des dépenses éligibles.

Le plan de financement prévisionnel des dépenses subventionnables :

Dépenses	Montant en € TTC	Recettes	montant en € TTC	%
Location de matériels	700,00€	Région Bretagne	1 980,00 €	30%
Prestation de restauration (café accueil et buffet déjeunatoire)	2 000,00 €	Val d'Ille-Aubigné	4 620,00 €	70%
Animations et autres prestations diverses	2 000,00 €			
Agent de sécurité	400,00€			
Communication	1 500,00 €			
TOTAL	6 600,00 €		6 600,00 €	100%

Monsieur le Président propose de :

- valider le plan de financement prévisionnel ci-dessus

- l'autoriser à solliciter les financements auprès de la Région Bretagne au titre du dispositif « actions d'informations sur les métiers »

- l'autoriser à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu les statuts de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné,

Vu les crédits inscrits au budget principal 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

VALIDE le plan de financement prévisionnel du Forum de l'Emploi et de l'Évolution professionnelle 2024 suivant

Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné – séance du bureau délibératif du mardi 09 juillet 2024

Dépenses	Montant en € TTC	Recettes	montant en € TTC	%	
Location de matériels	700,00€	Région Bretagne	1 980,00 €	30%	
Prestation de restauration (café accueil et buffet déjeunatoire)	2 000,00 €	Val d'ille-Aubigné	4 620,00 €	70%	
Animations et autres prestations diverses	2 000,00 €				
Agent de sécurité	400,00€				
Communication	1500,00€				
TOTAL	6 600,00 €		6 600,00 €	100%	

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter la subvention de 1980€ auprès de la Région Bretagne

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

N° B\_DEL\_2024\_102

<u>Objet</u>

Environnement

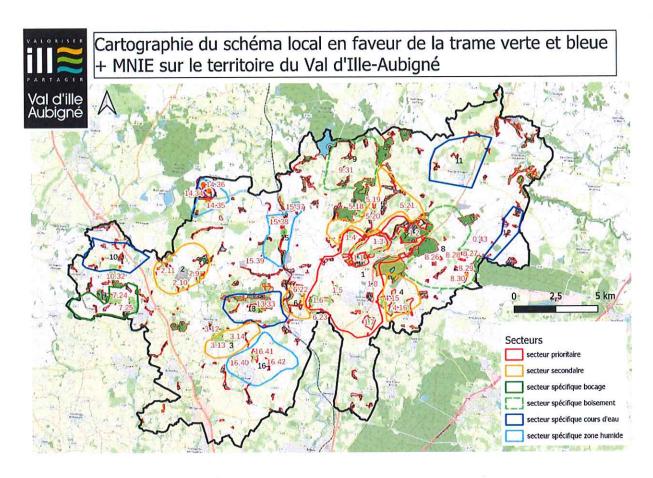
Programme d'actions TVB 2024-2027 - demande de subvention

# Projet de territoire : AXE 1 Un territoire durable : Réussir la transition écologique et énergétique avec tous les acteurs

Depuis 2013, le territoire est engagé sur la préservation de l'environnement et des continuités écologiques. Pour donner suite au diagnostic de 2017, et à l'établissement d'un plan d'actions relatif à la préservation de la trame verte et bleue sur le territoire, plusieurs actions ont été menées sur le territoire. Ces actions avaient pour objectifs de répondre aux enjeux suivants :

- La restauration des milieux et la reconquête de la biodiversité
- La préservation et la gestion des milieux
- La sensibilisation aux enjeux autour de l'environnement
- La connaissance de la biodiversité sur le territoire

Toutes les actions n'ayant pas pu être menées à terme, l'idée est de poursuivre sur le même schéma. En effet, de nombreuses actions présentes dans le schéma reste encore à mettre en œuvre. De plus, il a été évoqué en COPIL du 22 février 2024 la pertinence de prendre en compte les Milieux Naturels d'Intérêt Écologique comme sites d'actions éventuels suivants les opportunités.



Un nouveau programme d'actions de 4 ans a ainsi fait l'objet d'un avis favorable lors du bureau communautaire du 17 mai 2024. La note technique détaillée est jointe en annexe.

Les travaux seront essentiellement de la création et restauration de mares, de la restauration de landes, prairies humides et autres milieux humides (débroussaillage, coupe et broyage), ou encore l'aménagement d'un passage à faune. Les acquisitions foncières quant à elle se feront suivant les opportunités sur les milieux ou les enjeux environnementaux sont importants de façon à avoir une maitrise pérenne de la gestion et de leur conservation.

Le tableau ci-dessous détaille les principaux postes de dépenses :

Postes de dépenses	Dé ta il	Montant Prévisionnel	Total par poste de dépenses
Travaux	Travaux de génie écologique, aménagement nature en ville,	128 800,00 €	128 800,00 €
Acquisition foncière	Acquisition foncière de milieux sensibles et dintérêts environnementaux	75 000,00 €	75 000,00 €
Etudes	Etdues préopérationnelles, faisabilité, suivis et études thématiques	27 000,00 €	56 000,00€
	Apprenti (2/3 ETP)	29 000,00 €	
	Actions de formation, sensibilisation et communication	49 500,00 €	164 000,00 €
Animation	Apprenti (1/3 ETP)	14 500,00 €	104 000,00 €
	Animation chargé de mission (1/2 ETP)	100 000,00 €	
Frais indirects	7% du total subventionné	24 607,80 €	24 607,80 €
Autres frais de l'agent su la TVB	Coût chargé de mission TVB hors animation (1/2ETP)	100 000,00 €	100 000,00 €
			548 407,80 €

Le calendrier d'action est synthétisé comme suit :

Actions	2024	2025	2026	2027
Dépôt montage dossiers de subvention CN, FEDER, Fonds vert,				
Animation du schéma		TO THE WAY		
Actions opérationnelles				
Actions sensibilisation et connaissance				
Bilan du programme d'actions				

Les demandes de financements concernant ce programme d'actions porteront sur la période 2024-2027.

Plusieurs appels à projet sont ouverts pour permettre de financer les actions prévues sur le territoire :

 L'appel à projet FEDER pour les « Continuités écologiques et projets territoriaux en faveur de la biodiversité » ouvert jusqu'au 31/12/2024.

Cet appel à projets consiste à accompagner la définition et la mise en œuvre de projets territoriaux en faveur de la biodiversité basés sur le renforcement des continuités écologiques. Ces démarches peuvent inclure des actions d'inventaires, de diagnostic de la fonctionnalité, d'identification des continuités écologiques et des enjeux associés de préservation et de restauration, de définition et de mise en œuvre de plans d'actions adaptés.

### Le Contrat Nature

Il est proposé de répondre à cet appel en déposant un dossier de demande de subvention, conjointement à un dossier Contrat Nature auprès du Conseil régional de Bretagne, ces deux subventions finançant les mêmes actions. En effet, l'aide du Contrat Nature, s'adresse aux projets ayant pour objectif de préserver et de reconquérir le patrimoine naturel et la biodiversité en Bretagne. Il s'agit de participer à la connaissance, la préservation, la restauration, la gestion et la valorisation des habitats naturels et des espèces menacées d'intérêt régional. Le montant plafond pour l'aide FEDER est de 170 000 € tandis que le montant plafond pour le contrat Nature est de 100 000 €.

 Le Fonds Vert - mesures « Protéger et restaurer les espaces naturel » et « Réduire les pressions sur la biodiversité de votre territoire » ouvert jusqu'au 15/12/2024

Ces deux mesures permettent de financer jusqu'à 80% des études et des actions de gestion/création de prairies fleuries, d'implantation d'espèces végétales favorables aux papillons ou encore de refuges à insectes, des études d'ingénierie et des actions de résorption aux principaux obstacles à la continuité écologique.

Les autres fonds (Agence de l'Eau Loire-Bretagne et Conseil départemental)

Enfin, suivant les opportunités et dans le cadre de la labellisation ENS, le conseil départemental pourrait participer aux acquisitions foncières suivant certaines modalités tout comme l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Compte tenu de ces possibles subventions et de leurs critères, le plan de financement du plan d'action ci-avant est présenté ci-dessous :

	Contrat Nature	FEDER	Fonds vert - AELB	Département	Autofinancement
Plafond financements	100 000 €	170 000 €	NA	NA	
Actions opérationnelles		124	640,00 €		31 160,00 €
(études + travaux)			80%		20%
Opportunités d'acquisitions foncières			500,00 €		22 500,00 €
w wednesday to the second			70%		30%
2/2 ETD annyanti átudas	23 200	),00 €			5 800,00 €
2/3 ETP apprentiétudes	80	%	1		20%
Actions sensibilisation		39 6	500,00 €		9 900,00 €
/communnication			80%		20%
1/3 ETP apprenti	11 60	0,00 €	Γ		2 900,00 €
a n im a tion	80	%			20%
1 ETP chargé de	100 00	00,00 €			100 000,00 €
mission	50	%	1		50%
Total (sans frais indirects)		351	540,00 €		172 260,00 €
Frais indirects (7% du total)	24 607,80 €			0,00 €	
TOTAL	376 147,80 €			172 260,00 €	
P o u r c e n ta g e		6	8,59%		31,41%
Tota I programme d'action			548 40	)7,80 €	

A noter : Contrairement au précédent programme d'action, le poste de chargé de mission environnement et biodiversité serait de 1ETP pris en charge à 50% dans le plan de financement prévu (contre seulement 0,25ETP à 80 % dans le précédent financement). En effet, la mise en œuvre du programme a démontré que le poste de chargé de mission était entièrement consacré à la TVB. Cependant, les plafonds de financement du Contrat Nature et du FEDER ne permettent pas d'aller plus loin que 50% du financement.

La fin des opérations devra avoir lieu en décembre 2027, la demande de solde du FEDER devant être envoyée en avril 2028 au plus tard.

Monsieur le Président propose de :

- valider ce plan de financement pour une subvention de 376 147,80 €,

- l'autoriser à effectuer les différentes démarches et signer tout document relatif aux demandes d'aides auprès des différents financeurs (Europe, État, Région, Agence de l'Eau Loire-Bretagne et département).

#### Débat :

Monsieur Frédéric BOUGEOT indique que les financeurs conseillent fortement de repartir avec un apprenti.

Monsieur le Président demande si la décision implique de recruter un apprenti.

Monsieur Frédéric BOUGEOT répond que non mais que ce sujet a été évoqué en bureau.

Monsieur Jean-Luc DUBOIS affirme que l'essentiel est d'avoir au préalable un retour pour obtenir le financement.

Monsieur Frédéric BOUGEOT confirme qu'il s'agit d'une étape essentielle.

**Considérant**, l'échange lors du COPIL du 22 février, sur la pertinence de prendre en compte les Milieux Naturels d'Intérêt Écologique comme sites d'actions éventuels suivants les opportunités évoqué,

Considérant, l'avis favorable lors du bureau communautaire du 17 mai 2024, du nouveau programme d'actions de 4 ans,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

VALIDE le plan de financement prévisionnel suivant :

	Contrat Nature	FEDER	Fonds vert - AELB	Département	Autofinancement
Plafond financements	100 000 €	170 000 €	NA	NA	
Actions opérationnelles (études + travaux)	124 640,00 €				31 160,00 €
(ctades   tavaax)			80%		20%
Opportunités d'acquisitions foncières			600,00 €		22 500,00 €
8	22.200		70%		30%
2/3 ETP apprenti études	23 200	50. N. N. S.	_		5 800,00 €
	80				20%
Actions sensibilisation	×		00,00€		9 900,00 €
/communnication		80%			
1/3 ETP apprenti	11 600	0,00 €			2 900,00 €
a n im a tion	80	%			20%
1 ETP chargé de mission	100 00				100 000,00 €
2889-0 (1992-1993-1993-1993-1993-1993-1993-1993-	50	%	-0	İ	50%
Total (sans trais in directs)		351	540,00 €		172 260,00 €
Frais in directs (7% du total)	24 607,80 €			0,00€	
TOTAL	376 147,80 €			172 260,00 €	
P o u r c e n ta g e	68,59%			31,41%	
Total programme d'action		2	548 40	7,80 €	

Postes de dépenses	Détail	Montant previsionnel (TTC)	Total par poste de dépenses
т	Travaux de génie écologique, aménagement		
Travaux	nature en ville,	128 800,00 €	128 800,00 €
A	Acquisition foncière de milieux sensibles et		
Acquisition foncière	d'intérêts environnementaux	75 000,00 €	75 000,00 €
	Études préopérationnelles, faisabilité, suivis et		
Etudes	études thématiques	27 000,00 €	56 000,00 €
5 - See 3.20 S. 1227	Apprenti (2/3 ETP)	29 000,00 €	
	Actions de formation, sensibilisation et		
	communication	49 500,00 €	164 000.00 €
Animation	Apprenti (1/3 ETP)	14 500,00 €	104 000,00 €
	Animation chargé de mission (1/2 ETP)	100 000,00 €	_
Frais indirects	7% du total subventionné	24 607,80 €	24 607,80 €
Autres	Coût chargé de mission (1/2 ETP)	100 000,00 €	100 000,00 €
			548 407,80 €

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les différentes démarches pour une subvention de 376 147,80 €

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer les différents documents relatifs aux demandes d'aides auprès des différents financeurs (Europe, État, Région, Agence de l'Eau Loire-Bretagne et département), et tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

N° B_DEL_2024_10	)3	24_10	_202	_DEL	B_	И°
------------------	----	-------	------	------	----	----

**Objet** 

Solidarité

Chantier d'Insertion - Avenant à la demande de soutien 2024-2025 auprès du FSE et du CD35

# Projet de territoire : AXE 3 Un territoire à vivre pour tous - Favoriser l'insertion sociale et professionnelle

Le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine gère une subvention du Fonds Social Européen (F.S.E plus) pour des actions qui entrent dans le cadre de l'Axe 3 du Programme Opérationnel national du F.S.E Plus. « lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion » et pour les publics éligibles au Programme Départemental d'Insertion.

L'opération « Accompagnement socioprofessionnel des publics vulnérables en parcours d'insertion au sein des Ateliers et Chantiers d'insertion » portée par le Chantier d'insertion de la Communauté de Communes s'intègre pleinement dans ce dispositif.

Il est proposé un avenant au plan de financement voté en bureau délibératif en date du 29 mars 2024 (DEL 4942) en raison d'une évolution des règles de financement le 12 avril 2024.

Pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025, afin de solliciter les subventions du Conseil Départemental et du F.S.E Plus. pour l'encadrement et l'accompagnement socioprofessionnel des participants du chantier d'insertion, il convient d'approuver le plan de financement suivant :

Avenant au plan de financement prévisionnel des dépenses subventionnables 2024:

DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
Dépenses directes de personnel	101 004,39 €	0,87	Fonds Social Européen Plus (FSE+)	44 138,91 €	0,38
Dépenses de prestations	0,00€		Département 35	20 046,00 €	0,17
Dépenses indirectes forfaitisées	15150,66	0,13	DDETS	7 314,05 €	0,06
			Auto-financement	44 656,09 €	0,38
0,00 €	116155,05	100 %		116155,05	100 %

# Avenant au plan de financement prévisionnel des dépenses subventionnables 2025 :

TOTAL	132491,79	100 %	yato iliancement	132491,79	100 %	
			Auto-financement	54 784,86 €	0,41	
Dépenses indirectes forfaitisées	17281,54	0,13	DDETS	7 314,05 €	0,06	
Dépenses de prestations	0,00€		Département 35	20 046,00 €	0,15	
Dépenses directes de personnel	115 210,25 €	0,87	Fonds Social Européen Plus (FSE+)	50 346,88 €	0,38	
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES			

Pour les collectivités l'autofinancement a valeur d'engagement en montant et en taux.

Toute modification de ce plan de financement devra faire l'objet d'une demande d'avenant, validée par le Bureau communautaire.

Monsieur le Président propose :

- d'approuver cet avenant au plan de financement tel que présenté ci-dessus pour le chantier d'insertion de la communauté de communes Val d'Ille-Aubigné au titre de l'année 2024 et de l'année 2025, soit pour la période allant du 01/01/2024 au 31/12/2025,
- de solliciter la subvention du Conseil départemental pour un montant de 40 092€ soit 16% du coût total éligible de l'opération,
- de solliciter la subvention du Fonds Social Européen Plus pour un montant de 94 485,79€ soit 38% du coût total éligible de l'opération,
- de solliciter le versement par la DDETS du montant modulé de l'aide aux postes pour un montant de 14 628,10€ soit 6% du coût total éligible de l'opération,
- de valider au budget annexe du chantier d'insertion une participation du chantier d'insertion de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné, de 99 440,95 € soit 40% du coût total éligible de l'opération,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'attribution des subventions et toutes pièces liées à ce dossier.

**Vu** la délibération BDEL\_2024\_021 concernant la demande de soutien 2024 auprès du FSE et du CD35 validée le 29 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

**APPROUVE** l'avenant au plan de financement de l'opération « Accompagnement socioprofessionnel des publics vulnérables en parcours d'insertion au sein des Ateliers et Chantiers d'insertion » au titre de l'année 2024 et de l'année 2025, soit pour la période allant du 01/01/2024 au 31/12/2025 suivant :

DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES			
Dépenses directes de personnel	216 214,64 €	0,87	Fonds Social Européen (FSE+)	94 485,79 €	0,38	
Dépenses de prestations	0,00€		Département 35	40 092,00 €	0,16	
Dépenses indirectes forfaitisées	32 432,20 €	0,13	DDETS	14 628,10 €	0,06	
			Auto-financement	99 440,95 €	0,4	
TOTAL	248646,84	100 %		248646,84	100 %	

**SOLLICITE** la subvention du Conseil départemental pour un montant de 40 092€ soit 16% du coût total éligible de l'opération,

**SOLLICITE** la subvention du Fonds Social Européen Plus pour un montant de 94 485,79€ soit 38% du coût total éligible de l'opération,

**SOLLICITE** le versement par la DDETS du montant modulé de l'aide aux postes pour un montant de 14 628,10 € soit 6% du coût total éligible de l'opération,

VALIDE au budget annexe du chantier d'insertion une participation du chantier d'insertion de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné, de 99 440,95 € soit 40 % du coût total éligible de l'opération,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'attribution des subventions et toutes pièces liées à ce dossier.

Le secrétaire de séance Madame LAVASTRE Isabelle

week

Le Président Monsieur Claude JAOUEN, Président

